

PFMP, CCF, QUE RESTE-T-IL DE NOS PROPOSITIONS ?

Initiées fin novembre 2013, les discussions mettant autour de la table les représentants du Ministère de l'Education Nationale (MEN) et les organisations syndicales devaient, au départ, déboucher sur une modification des PFMP et du CCF

Après la virevolte du ministre (PEILLON) concernant la proposition de réduction de quatre semaines de la durée globale des périodes des PFMP, sans aucune communication préalable, le MEN a finalement lancé la consultation des enseignants par internet.

Les collègues - *pas tous car il y a eu de nombreux oubliés* - ont pu s'exprimer en donnant un avis à partir des seules propositions faites par le MEN. Il y a eu un peu plus de 10 000 réponses.

Les propositions portaient sur la durée minimum des PFMP en classe de Seconde Pro, et la restauration d'épreuves ponctuelles en lieu et place des CCF pour trois matières : la PSE, l'Eco droit ou l'éco gestion.

Deux autres questions portaient sur la simultanéité de passage d'épreuves en classe de première pour les mathématiques et les sciences, à la fois pour la validation du diplôme intermédiaire et du bac pro, ce qui pourrait diminuer le nombre de CCF dans le cursus.

La fin du questionnaire était consacrée à la mise en place d'une banque de données de sujets pour les CCF et la possibilité de repasser le DI (diplôme intermédiaire) en classe de terminale, en cas d'échec. Enfin dans sa grande mansuétude, le MEN autorisait la formulation d'observations en 255 signes maximum. **Personne n'est dupe de la portée de cette pseudo "concertation".**

Les responsables du ministère renvoient toute décision sur les CCF à la mise en place du Cabinet du ministre de l'Éducation, Benoit Hamon. Il est donc possible qu'il n'y ait aucune modification en septembre 2014. **Décidément, le changement ce n'est toujours pas maintenant ni même demain !**

Le MEN supprime l'indemnité liée aux CCF et la remplace dans le nouveau décret, définissant les missions et les obligations réglementaires de service (ORS) des personnels enseignants, par une nouvelle indemnité. Celle-ci ne compensera pas l'absence de pondération (coefficient de 1,1) pour les PLP exerçant en classe de première et terminale, alors que nos collègues en lycée général et technologique vont en bénéficier pour les heures effectuées devant les classes de même niveau.

Est-ce cela l'égalité des trois voies pour Vincent Peillon ?

La CGT Éduc'action ne se satisfait pas de ces propositions et continue de revendiquer une remise à plat complète de la réforme du Bac pro en 3 ans.

La DGESCO prévoit un début de discussions en mai 2014, mais rien n'est certain... La CGT Éduc'action restera très attentive aux prochaines annonces du MEN et appelle les personnels à se tenir prêts pour la riposte.

Catherine PRINZ (Elue CAPN)